

Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

Berne, le 12 novembre 2015

Communiqué aux médias

La concurrence dans l'Aide et soins à domicile – à tout prix?

L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) ne craint pas la concurrence croissante dans les soins et l'accompagnement à domicile. "Une concurrence portant sur les interventions rentables existe déjà actuellement entre l'Aide et soins à domicile d'utilité publique et les fournisseurs commerciaux", a souligné aujourd'hui Walter Suter, président de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) lors d'une conférence de presse à Berne. Le fait de pouvoir choisir librement parmi l'offre proposée répond aux besoins des patients. Mais s'il est question d'ouvrir à la concurrence aussi les interventions réalisées dans le cadre de l'obligation de prise en charge, alors il faudra déterminer sous quelles conditions, a expliqué le président.

Pour l'ASSASD une qualité élevée des soins et de l'accompagnement ainsi qu'une couverture sans lacune, assurée par suffisamment de personnel qualifié, sont absolument primordiales. Les services d'aide et de soins à domicile à but non lucratif répondent depuis de nombreuses années aux conditions des communes qui attribuent les mandats de prestations. En raison de leur modèle de gestion, ils sont également prêts pour le futur et à relever de nouveaux défis. L'efficience et l'économicité jouent également un rôle essentiel. Quant à savoir si les coûts vont baisser en cas d'une introduction des appels d'offres publics, encore beaucoup de questions restent ouvertes pour l'ASSASD. Des procédures d'appels d'offres récurrentes, par exemple, pourraient provoquer des frais administratifs supplémentaires et, ainsi, déboucher sur une augmentation des coûts. Par conséquent, il est clair pour Walter Suter: "Ce qui est acquis ne doit pas être simplement jeté par-dessus bord. Davantage de concurrence dans le domaine de l'obligation de prise en charge ne s'introduit pas du jour au lendemain. Et, le cas échéant, il faudrait préparer minutieusement ce changement, l'important étant que les communes posent des conditions identiques et contrôlées à tous les acteurs."

Davantage d'information: Isabel Küffer, responsable Communication/Marketing, tél. 031 370 17 50, <u>kueffer@spitex.ch</u>